

L'ÉVÉNEMENT

JOURNAL QUOTIDIEN

Éditeur-Propriétaire et Rédacteur en chef: HECTOR FABRE

3e Année. PRIX DE L'ABONNEMENT. ADITION QUOTIDIENNE. Par an, (payable d'avance) \$5.00

PRIX DES ANNONCES Six lignes, première insertion, \$0.50. Chaque insertion suivante, \$0.125.

QUEBEC, MARDI, 7 DÉCEMBRE 1869.

Nouvelles de la Chambre. L'OPPOSITION JOLY.

M. Joly a été un peu piqué du tableau que nous avons tracé des vertus de l'opposition, ainsi que du reproche que nous lui avons fait, l'autre jour, d'avoir laissé égarer M. Marchand par M. Cauchon.

Puisque M. Joly nous en fournit l'occasion, nous dirons volontiers ce que nous pensons de l'opposition, ce qu'en pensent à la fois conservateurs et libéraux.

Nous ne reprochons pas à M. Joly et à ses amis de ne point faire à tout propos de l'opposition au gouvernement, et nous ne demanderions pas mieux que de les voir toujours s'entendre.

Lorsque la Chambre s'est réunie pour la première fois, nous avons donné à M. Joly et aux sept ou huit députés qui forment groupe avec lui, l'avis d'agir en phalange indépendante ; de marcher avec la majorité, sans tout à fait se confondre avec elle, de façon à se donner le droit de faire agréer parfois ses conseils.

Un jour cependant, M. Joly a ambitionné un poste plus élevé, et sans consulter ni le nombre de ses soldats, ni peut-être ses aptitudes particulières, oubliant cette élévation de caractère qui l'empêche d'organiser des manœuvres, cette générosité d'esprit qui l'empêche de trépaner dans des intrigues, il est venu se placer en face de M. Chauveau, entraînant M. Marchand après lui.

chense nécessité d'exécuter des retraits précipités.

C'est parce que nous estimons beaucoup M. Joly et M. Marchand que nous regrettons de leur voir assumer une position qu'ils ne sauraient maintenir. Simples députés indépendants, on les trouverait assez vigoureux ; mais à la tête d'un parti qui prend le nom d'opposition, on les trouve insuffisants.

Si nous avions donc un conseil à donner à M. Joly et à M. Marchand, ce serait de reprendre simplement, modestement, comme d'autres l'ont déjà fait, leurs anciens sièges, de conformer leur attitude à leurs actes et leurs actes à leur force.

Après avoir repoussé nos traits, M. Joly s'est mis en frais de suivre notre conseil et il a donné l'assaut à M. Cauchon. C'est bien ce que nous l'avions avisé de faire ; mais il aurait fallu attendre l'occasion. En se jetant, sans l'ombre d'une provocation sur le député de Montmorency, il a donné à celui-ci l'air d'une victime.

Il y a un homme dans cette Chambre, a dit M. Joly, à qui je ne ferai jamais de compliments, c'est le député de Montmorency.

C'était carré ; puis, M. Joly a parlé des brochures de M. Cauchon. Nous ne serons pas suspect de partialité en disant que la réponse de M. Cauchon a été habile et vigoureuse. Il a tenu à paraître modéré et fort.

Il a commencé par poser sur la table son quart de siècle d'expérience ; puis, il a dit en regardant M. Joly :

J'en ai vaincu bien d'autres que vous ; vous ne me faites pas peur, vous ne me démolirez pas ; tâtez-moi le biceps.

Ces préliminaires accomplis, il a pris à partie l'opposition et, sans violence de langage, il lui a reproché de ne point prendre son rôle au sérieux ; de taquiner les ministres sans contrôler leurs actes ; de n'avoir encore rien dit, ni rien fait d'important ; en un mot, d'être une opposition pour rire.

Elections Municipales. LA MAIRIE.

Hier matin à dix heures, une assemblée considérable d'électeurs d'origine française et anglaise se pressait aux abords de l'Hôtel de Ville. Elle était composée en entier ou à peu près des partisans de M. A. Tourangeau.

La nomination des conseillers a aussi été faite hier matin à dix heures et a donné les résultats suivants : Quartier du Palais.—Le Dr. H. Blanchet, Quartier St. Louis.—M. J. W. Henry, Quartier St. Pierre.—M. J. W. Conway, Quartier Champplain.—M. John Giblin, Quartier St. Roch.—M. J. Julien, Quartier Jacques-Cartier.—M. J. A. Mailoux, Quartier Montcalm.—M. Denis O'Hara, dont le mandat est échu, se porte de nouveau candidat ; il a pour opposant M. James Butler.

Dr. s'y refusa, malgré les sollicitations répétées de ses adversaires.

M. Tourangeau prit alors la parole. Il parla d'abord en français, puis en anglais. Il parla de son administration passée, effleura ses projets d'administration future. L'orateur ensuite dit quelques mots sur son opposant le plus acharné, M. le Dr. Blanchet, et déclara à la foule que comme conseiller, le Dr. était une nullité, un homme qui ne valait que sous l'impulsion d'hommes habiles, mais moins bien intentionnés que lui.

Des cris : Blanchet, le Dr. Blanchet ! se firent entendre et le Dr. fut enfin obligé de dire quelques mots. Il remercia les électeurs de l'honneur qu'ils lui faisaient. Il dit qu'il ne se serait jamais présenté comme candidat à la mairie, s'il eût écouté ses goûts professionnels et domestiques ; mais il se trouve des circonstances où un homme se doit à ses concitoyens et à leurs intérêts ; il s'était trouvé dans cette circonstance et il avait cru devoir consentir aux pressantes sollicitations d'un grand nombre d'électeurs le priant de se porter candidat au fauteuil civique. Il ne croit pas devoir passer en revue l'administration municipale passée de son adversaire, mais il fera remarquer néanmoins qu'elle n'est pas sans reproche.

Il n'a aucun sentiment d'antipathie personnelle pour son adversaire M. Tourangeau. C'est son ami d'enfance, son compagnon de collège, et il est le médecin de sa famille. Mais M. Tourangeau a été maire pendant trois années consécutives et il lui fait opposition parce qu'il croit que les contribuables de la Cité ont eu assez de son administration.

M. Tourangeau reprit la parole. En entendant les paroles bienveillantes tombées de la bouche du Dr. Blanchet, il s'est trouvé, il l'avoue, désarmé pour l'instant. Il donne quelques détails financiers de son administration passée pour répondre à l'avisé du Dr. Blanchet disant que les citoyens de la ville de Québec en avaient eu assez de lui comme maire pendant trois ans.

Le député de Québec-centra, M. G. H. Simard, fut appelé à prendre la parole. Il appuya la candidature de M. Tourangeau et dit que le Dr. Blanchet était inhabile à remplir la charge de maire de la Cité. Lorsqu'il s'est présenté pour Québec-centra lors des élections pour la Chambre locale, il l'a eu pour opposant. Le Dr. dit qu'il désapprouvait alors la qualité de représentation. Maintenant, il n'y a qu'un instant, il a été élu conseiller pour le quartier du Palais ; pourquoi vient-il briguer encore les suffrages pour la charge de maire. D'ailleurs, a dit l'orateur en terminant, j'estime trop le Dr. Blanchet pour l'exposer à être brûlé une seconde fois en effigie.

L'échevin Côté a ensuite parlé en faveur de la candidature de M. Tourangeau ; puis ce dernier est parti suivi d'une foule enthousiaste et remplissant l'air de hurrahs.

Petite Galerie Parlementaire. L'ORATEUR.

Le personnage que l'on remarque tout d'abord en entrant dans la salle des séances, c'est l'Orateur, immobile, les yeux fixés sur la galerie qui porte son nom. Son rôle, pour être muet, n'en est pas moins agréable. Il maintient l'ordre en bas, et en haut fait régner le silence ; d'un mot, il enlève la parole au député qui

s'emporte et d'un regard, il répand la terreur parmi les dames qui jettent. Tandis que le ministre et l'opposition se déchirent et que tout est carnage, il a constamment sous les yeux le plus charmant spectacle. Il est assez pressé pour bien voir, assez lointain pour ne pas tout remarquer. L'ensemble le séduit et les détails lui échappent.

Pour être Orateur, il est essentiel d'être bien de sa personne ; car le moyen, si l'on est mal tourné, de rester ainsi exposé durant de longues heures au feu de tant de regards malins ? On succomberait bientôt sous la flamme. Quant à être myope, la chose serait intolérable.

Le Dr. Blanchet a tout ce qu'il faut pour réussir dans le poste agréable où on l'a placé. Les députés se louchent hautement de son impartialité et dans les galeries on trouve son joug léger. Il n'impose point inutilement un frein à l'éloquence de ses collègues, ni au habil des dames.

Le député de Lévis a de la dignité au fauteuil ; il conduit le débat d'une main ferme et il a prouvé, l'année dernière, qu'il l'occasion, il savait ne pas fléchir.

Autrefois pour être orateur, il fallait pouvoir rester vingt quatre heures assis sans se dégoûter les jambes. On cite M. Sicotte qui ne s'était pas levé de deux jours et qui en descendant du fauteuil présidentiel, au lieu de faire une marche forcée, alla tranquillement s'asseoir près d'un de ses collègues.

M. Blanchet n'a pas été mis à pareille épreuve ; on ne lui donne pas le temps de s'endormir. En sa qualité de futur ministre, il a eu un instant son opposition. Mais depuis lors l'accord s'est rétabli entre le comité de conjurés et lui.

Estimé de ses collègues, en bons termes avec la droite et la gauche, après s'être reposé quatre ans, il reprendra d'un pas lesté le cours de ses succès et la route de la fortune.

Informations.

On pense que le trésorier, M. Robertson, présentera son budget aujourd'hui.

Le comité des contingents porte à \$87,187, les frais de la session.

À la séance du Conseil législatif d'hier, M. Archambault a présenté son bill sur le notariat qui modifie.

Un bon nombre de députés sont d'avis que la Chambre ne doit pas intervenir dans l'affaire Fréchet et doit laisser les créanciers se débattre avec les employés.

DÉBATS PARLEMENTAIRES. (Rapportés pour l'Événement.)

CONSEIL LÉGISLATIF. Séance du 6 décembre 1869.

Trois requêtes sont présentées et sept sont lues et reçues. L'Hon. M. Fraser de Berry introduit un bill intitulé "Acte pour abrégier et simplifier les avis légaux dans la Gazette Officielle de Québec." Il est lu en première fois et sera une deuxième fois, mardi prochain.

L'Hon. M. Archambault présente le Bill F. "Acte pour réformer et amender les actes concernant le Notariat." En présentant ce projet de loi, ce n'est pas un nouveau bill que je soumets à mes honorables collègues, mais l'ancien même modifié. J'ai eu devoir me rendre au désir de plusieurs et accepter certains changements, demandés surtout par la partie anglaise de la population ; néanmoins je ne l'ai fait qu'à regret, car je le répète ce projet de loi, tel qu'amendé à la session dernière, contenait une réorganisation complète de la profession. Dans quelques années, on saura me donner raison en y revenant. Parmi les nouvelles modifications, je crois de

voir désigner celle conférant à Son Excellence en conseil le pouvoir de donner à un notaire la liberté de transmettre ses minutes à son successeur. Il y en a quelques autres que j'indiquerai à l'Hon. Chambre, en me réservant d'y revenir, lors de la seconde lecture du bill. La seconde lecture est fixée à mardi de la semaine prochaine ; puis sur motion de l'Hon. M. Beaudry la chambre s'ajourne.

ASSEMBLÉE LEGISLATIVE. Séance du 6 décembre.

M. CHAPLEAU propose, secondé par M. Cauchon, que la 51ème règle de cette Chambre soit suspendue afin de permettre la présentation d'un bill pour incorporer le Québec and Boston Lumber Company.

M. JOLY.—Je m'oppose à l'adoption de cette motion. Je désire que les règlements de cette Chambre soient avant tout strictement observés. La dessus il me semble que l'hon. Premier ministre pourrait exprimer son opinion.

M. CHAUVEAU.—M'est avis qu'à ce sujet il ne faudrait pas se montrer aussi sévère que l'hon. député de Lotbinière. La motion est alors adoptée.

LA QUESTION DE CAUTIONNEMENT DES EMPLOYÉS. M. LABERGE.—La motion que j'ai faite ces jours derniers au sujet du cautionnement des fonctionnaires publics a été remise jusqu'au retour de l'honorable député de Broms dans cette Chambre. Maintenant qu'il est à son siège, j'ose espérer qu'il donnera quelques explications sur sa motion.

Cette motion, je l'ai modifiée afin qu'elle soit plus acceptable. Je l'ai modifiée de manière à ce que certaines classes d'employés, tels que les copistes et autres, soient exemptés de cautionnement ; mais que ces cautionnements, ces garanties d'honnêteté, soient exigés des fonctionnaires administrateurs ou dépositaires des deniers du gouvernement.

Le membre donne lecture de sa motion telle que modifiée. L'hon. M. DUNKIN.—Si la chose est nécessaire, le gouvernement se hâtera certainement de donner exécution à ce projet. La loi actuelle permettait aux cautionnements indiqués dans la motion ; mais elle met de côté le système le plus recommandable, le système de cautionnement par hypothèque sur la propriété. Quant au système de cautionnement par police d'assurance, dont l'honorable membre vante tant l'efficacité, je suis d'opinion qu'il ne peut être accepté. La compagnie d'assurance des citoyens de Montréal ne prendra certainement pas de police d'assurance à moins que le gouvernement n'exerce sur les fonctionnaires une surveillance qu'il lui est impossible d'imposer.

M. JOLY. La loi actuelle n'impose pas au gouvernement l'obligation d'exiger un cautionnement des fonctionnaires. Elle dit simplement qu'il sera loisible au gouvernement d'exiger un cautionnement, et il s'agit de rendre ces cautionnements obligatoires. Je suis loin d'appuyer l'opinion émise par l'hon. député de Broms au sujet du système de cautionnement par hypothèque. L'ex-treorier ne tient pas compte des difficultés que le gouvernement a de faire payer ces cautionnements.

M. LABERGE.—Mon intention n'est pas d'insister à ce que ma motion soit adoptée, si le gouvernement promet de passer la règle mentionnée et si elle est adoptée. En faisant ma motion la nuit que j'ai eu en vue est de faire payer à certains fonctionnaires des cautionnements qu'ils ne payent pas ou font semblant de payer. La motion est alors retirée.

M. JOLY.—M. l'Orateur, la motion que je fais maintenant a pour objet de faire mettre devant cette chambre copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement de la Province de Québec et celui de la Province de l'Ontario, et les arbitres, au sujet du partage de l'ex-cédant de la dette de l'ancienne Province de Canada, de puis la dernière session de ce Parlement.

Si les honorables membres de cette Chambre réfèrent à la 9e résolution de l'adresse en

réponse au discours du trône ils ne pourront certainement pas s'empêcher de sourire.

Si je m'en rappelle bien, on a reproché à l'Opposition sa sincérité. Mais ce reproche ne vient pas de amis de l'opposition. Il vient de la part des amis du gouvernement. On a dit que je ne sais que faire des compliments. Mais que l'on sache bien, M. l'Orateur, que lorsque je fais des compliments au gouvernement ou à d'autres, ce sont des convictions que j'exprime. En me dotant de ce défaut on me dit que cela fait de moi un mauvais chef de parti. Mais c'est en ce que j'ai l'intention de faire au gouvernement une opposition déraisonnée et condamner toutes les mesures qu'il adopte et adoptera. Non, M. l'Orateur, j'approuverai le gouvernement dans tout ce qu'il fera de bon, de juste et d'équitable, et là, je crois, est de devoir d'une bonne opposition.

Je suis un complimentaire banal, dit-on. Ah ! mais comment se fait-il que lorsque le député de Montmorency parle de son patriotisme, de son désintéressement, de ses vingt-cinq années d'expérience, je ne trouve pas un compliment à son adresse. Le membre pour Montmorency ote à chaque instant son passé politique. Eh bien ! voyez. Quelque temps avant la confédération l'honorable député écrivait une brochure sur les dangers du système fédéral et à l'avantage du système gouvernemental actuel. Il même député écrivait une autre brochure en faveur de la confédération. Quel exemple, pour les jeunes gens, pour la nouvelle génération !

Il y a quelque temps un rapport qui rassemblait beaucoup à une lettre a été publiée dans un journal anglais. C'était un rapport officiel de M. Wood, l'hon. trésorier d'Ontario, soumis au lieutenant gouverneur de Québec, sur la question d'arbitrage entre les provinces ; il semblait avoir quelque chose d'intrigant pour l'hon. député de Broms, l'ex-treorier de la Province de Québec. D'après ce rapport les arbitres se sont réunis vers midi, le 31 août ultimo. Je ferai remarquer à cette chambre que les arbitres travaillent, dit-on, depuis plusieurs années. C'était la première fois qu'ils se réunissent ; c'est à dire que l'on a commencé à discuter à cette séance sur la manière de procéder. Cette question a occupé toute la séance qui a été ajournée au surlendemain.

Le 2 septembre les arbitres se sont réunis, l'honorable trésorier de la Province de Québec était alors présent, mais il n'était pas en veine de procéder. La séance a été alors ajournée au 23 septembre. Du 23 septembre la séance a été renvoyée au 23 octobre sans qu'aucun parti décisif ait été pris. M. Langton avait fourni aux arbitres pour la circonstance tous les documents et informations nécessaires.

Le 23 octobre arrivés, les arbitres se sont réunis, mais le trésorier de la Province de Québec n'était pas prêt à délibérer sur la question. Comme on le voit, il n'était pas facile aux arbitres de faire quelque chose. Ils ont remis la séance au lendemain et l'ont ajournée en définitive au premier jour de la session du Parlement d'Ontario, mais les arbitres avant de se séparer ont eu le soin de faire l'entente suivante : Que la Province d'Ontario soit prête à procéder, mais que la Province de Québec ne l'étant pas, il a été impossible alors pour eux de délibérer.

Ainsi donc les honorables membres de cette Chambre ne peuvent pas vraiment s'empêcher de sourire en voyant la manière dont est rédigé le 9e paragraphe de l'adresse en réponse au discours du Trône.

Mais en même temps que se passaient les choses que j'ai ci-dessus racontées, arrivait la substitution d'un trésorier pour un autre. L'honorable M. ROBERTSON remplacé M. Dunkin. Je serais très curieux de savoir à quel est due cette coïncidence.

L'Hon. M. CAUCHON.—Je me demande pourquoi le membre qui vient de parler a sorti de la question pour m'attaquer. Peut-être avait de rentrer dans cette enceinte a-t-il entendu dire à un gamin qu'il fallait me rosser, et il a trouvé le jeu de son goût. J'ai à dire au député de Lotbinière que j'ai eu affaire à des adversaires plus capables, plus intelligents et par conséquent d'une véritable admiration pour le spectacle imposant qui frappa ses regards. Cette cour, de forme irrégulière, était entourée de constructions de diverses époques, depuis le pur gothique jusqu'à nos murs rococo de l'architecture contemporaine, en passant par une infinité de modifications intermédiaires. A droite s'élevait un lourd et sombre monument, avec de grandes fenêtres à ogives ; c'était l'ancienne église du couvent ; elle servait maintenant de magasin de bois. Les cloîtres existaient encore mais démantelés par des appropriations récentes, on reconnaissait pourtant leurs arceaux hardis en granit ciselé, sous le plâtre et la chaux qui les cachaient en partie. Deux bâtiments isolés contenaient les fours, et par de larges ouvertures on voyait à l'intérieur d'affrayants tourbillons de flammes monter jusqu'au toit ; des hommes presque nus passaient, comme des démons, devant cet infernal brasier. Plusieurs pavillons modernes, étalant de longues files de fenêtres régulières sur leur façade, remplaçaient les ateliers et les magasins pour les marchandises. Tous ces bâtiments, vieux et nouveaux, étaient uniformément couverts d'une poudre blanche, due à la poussière du kaolin qui formait comme une seconde atmosphère autour de la fabrique.

La cour présentait l'image du chaos, bien que l'ordre le plus parfait y régnât en réalité. Elle était encombrée de piles de bois qui n'avaient pu trouver place ailleurs, de poteries fraîches qui séchaient sur des planches au soleil, de chariots chargés et en chargement. Une foule d'ouvriers, chargés de pousser blanche comme l'usine, s'agitaient au milieu de tout cela, tandis que par les fenêtres entr'ouvertes des ateliers, on apercevait les modéleurs, tourneurs, garnisseurs, qui travaillaient en chantant. Tout, cette active fourmilière, annonçait l'abondance, le bien-être et la gaieté.

(A continuer.)

Feuilleton de L'ÉVÉNEMENT DU 7 DÉCEMBRE 1869.

LES MYSTÈRES

LA FAMILLE

PAR ELIE BERTHET.

—Bah ! c'est un tas de formalités, et puis c'est du temps de perdu ; j'y penserai pourtant, mais en attendant vous serez bien gentil de me rendre service d'un r en d'une bagatelle. — histoire d'engendrer le bourgeois. Vous lui glissez par exemple dans le tuyau de l'oreille que vous me connaissez, que je suis un bon garçon, les mistères ! ça suffirait pour le décider à m'occuper. — Alors ! vous feriez bien ça pour moi, vous êtes si mignon ! vraiment on prendrait votre figure pour celle d'une demoiselle si vous vous encastriez d'alliquets et de rubans ! — Que risquez vous, puisque je suis un artiste de Sévres ? est-ce que vous ne me croyez pas ? Dites-moi donc un peu voir pour voir, que vous ne me croyez pas !

avait une âme ferme, insensible aux menaces ; aucune crainte personnelle n'eût pu le décider à prendre sous sa protection cet individu suspect.

D'ailleurs, le Parisien avait mal choisi son moment pour tenter d'effrayer le jeune voyageur. Pendant cette conversation, ils avaient marché d'un bon pas, et plus ils avançaient, plus les signes du voisinage des habitations devenaient fréquents. La route était mieux entretenue, la campagne moins solitaire ; on entendait le son d'une cloche, des mugissements de bestiaux. Tout à coup, les voyageurs au détour de l'avenue, aperçurent devant eux un village que leur avait caché jusque là les inégalités du terrain. Ce village, assis sur le bord de la petite rivière, était dominé par des hauteurs boisées qui lui donnaient une teinte sombre. Il se composait d'une vingtaine de maisons. Au milieu s'élevait un grand et vieil édifice, flanqué de constructions plus modernes, qui semblait avoir été jadis un couvent ; c'était la manufacture du Prieuré. Une multitude d'ouvriers s'agitaient dans son immense cour, dont la portière cochère était ouverte. Deux hautes cheminées de pierre surmontaient le bâtiment principal et vomissaient des flammes et de la fumée qui devaient la nuit, s'apercevoir au loin comme des phares dans la campagne.

La vue du terme de son voyage fit penser Gérard à la nécessité de se concilier la bienveillance de ses hôtes futurs. Il résolut donc de couper court aux importunités du vaurien, et lui dit avec fermeté : — Vous vous êtes trompé, mon cher ; je n'ai pas de crédit sur M. Surin, et d'ailleurs je ne saurais affirmer ce que j'ignore. Faites-vous donc valoir auprès du chef de cette usine, comme vous l'avez fait, bien gratuitement, auprès de moi ; il sera plus compétent que je ne saurais l'être pour vous apprécier. Puis-je vous

reussir... pour moi, je vous souhaite le bonjour.

Et il piqua son cheval, qui sentant l'écurie, comme toutes les rossinantes de son espèce, se décida pour cette fois à prendre le trot. Le Parisien ne tarda pas à rester en arrière, et se répandit en injures ; mais Gérard ne l'écoula pas, et deux minutes après, il arrivait au Prieuré.

LA MANUFACTURE.

Les vastes constructions où M. Surin avait établi sa fabrique étaient en effet un ancien couvent d'Augustins. La révolution ayant dispersé le petit nombre de moines qui s'y trouvaient encore en 1789, le ministère et ses dépendances étaient devenus propriétés nationales. L'état vendit aisément les terres labourables ; mais les bâtiments restèrent longtemps sans trouver d'acquéreur. Cependant l'édifice convenait de magnifiques blocs de granit, du plomb des matériaux de tous genres dont la spéculation eût pu tirer un excellent parti ; mais il était situé dans un pays presque inhabitable, peu connu, éloigné des centres de population. Devant ces difficultés locales, la bande-noire elle-même, cet association de démolisseurs dont le van aime avare est l'origine de tant de fortunes modernes, la bande-noire, disons nous, avait reculé. Le vieil et sombre monument du quinzième siècle resta donc invendu pendant plusieurs années. Au commencement de l'Empire, il servait d'étable et de grange ; les paysans du village le louaient à prix modique pour cet usage, quand un acquéreur se présenta : c'était M. Surin, qui s'en rendit adjudicataire pour la dixième partie de sa valeur réelle. A partir de ce moment, l'histoire du Prieuré se confondait avec celle de son propriétaire. M. Surin était d'une famille pauvre et obs-

cur du pays ; dans sa jeunesse, il avait été simple ouvrier à la manufacture royale de porcelaine de Limoges, succursale de celle de Sévres. Après la suppression de cette manufacture, il avait fait comme soldat les campagnes de la république. Rentré dans ses foyers, il résolut d'utiliser ses connaissances dans son ancien métier et d'exploiter le sol, vierge alors, de la spéculation. Une petite succession qu'il avait acquise lui fournit une première mise de fonds ; des personnes riches, confiantes dans l'intelligence et la probité du jeune industriel, lui vinrent en aide : de la sorte il put acquérir le couvent et y former une usine qui ne tarda pas à prendre de grands accroissements.

La situation était en ce point plus favorable au succès d'une semblable entreprise. Le Prieuré se trouvait peu distant d'une carrière de kaolin, cette précieuse terre à porcelaine découverte en Limousin vers l'année 1768, par un pharmacien nommé Villars. Ainsi la matière première coûtait déjà moins cher que dans les établissements rivaux. Les forêts environnantes promettaient à vil prix un combustible abondant, enfin, la vie n'était nullement chère dans cette campagne écartée, la main d'œuvre pouvait subir des réductions considérables. Le seul désavantage sérieux de la position consistait dans la difficulté des abords. Or, on ne sait comment Surin s'y prit, quelles puissantes influences il employa, mais la route royale, qui d'abord passait fort loin de son établissement, fut conduite un jour sous prétexte de redressement, à quelques milliers de pas du Prieuré. Alors le manufacturier n'eut plus à peiner, à peu de frais, le chemin qui reliait sa fabrique à la route principale, et il put écarter toute concurrence par la médiocrité du prix de ses produits. Sous l'empire et sous la Restauration, pendant que les autres manufactures de porcelaine du département situées pour la plupart dans des villes négligées ou succombaient devant les condi-

tions défavorables à leur industrie par l'enchérissement du kaolin, par la rareté du combustible, par l'élevation toujours croissante du prix de main d'œuvre, Surin fournissait presque seul les marques de la France et de l'étranger. Ses nombreux ouvriers ne pouvaient suffire aux commandes ; les feux de ses fourneaux ne s'éteignaient jamais. Enfin, à l'époque où nous nous trouvons, il passait pour un des plus riches négociants de la Haute-Vienne, et on évaluait sa fortune en terre ou en capital à plusieurs millions.

Telle était son histoire, pour ainsi dire, publique. Sa vie privée n'offrait aucune particularité bien remarquable. Surin avait épousé fort tard une jeune personne, fille de bons bourgeois campagnards du voisinage. Malgré la disproportion des âges, cette union eut toujours été heureuse sans une maladie de langueur dont madame Surin fut atteinte peu de temps après la naissance de sa fille.

La pauvre jeune fille languit quelques années et finit par succomber. Les plus anciens ouvriers du Prieuré se souvenaient encore avec admiration de la figure maigre et pâle, mais belle et suave encore, de madame Surin, quand, vers la fin de sa vie, elle traversait la fabrique d'un pas chancelant au milieu des respects de la foule. Cette perte avait cruellement affligé M. Surin ; depuis cette époque il conservait un fond de tristesse que rien ne pouvait surmonter complètement. Toute son affection semblait s'être reportée sur ses enfants, qu'il adorait et pour lesquels il se montrait d'une incroyable faiblesse. Au milieu de ses plus graves occupations, il s'inquiétait de leurs caprices, de leurs plaisirs. Mais ces détails trouveront leur place plus tard, et nous devons revenir à Gérard, que nous avons laissé devant la porte du Prieuré.

Le jeune voyageur, en entrant dans la cour principale de la manufacture, ne put se défen-

équent plus redoutables que lui; malgré tous leurs efforts il n'ont pas réussi à me démolir; rôle qu'il veut remplir vis-à-vis de moi est trop fort pour lui, qu'il se le tienne bien pour dit. Il y a vingt-cinq ans que l'on travaille à me démolir et je suis encore debout.

Le député de Lotbinière se déclare chef d'un parti. C'est inouï, la chose ne s'est jamais vue. Mais où est-il ce parti et quel est-il? Il est parti, comme dit mon voisin. Il se déclare chef d'un parti, d'une opposition qui n'exista pas, c'est vraiment ridicule.

Le membre nous a fait un rapport du trésorier d'Ontario au sujet de la question d'arbitrage entre les provinces. Qu'a-t-il tiré de ce document? Rien du tout. La chambre peut en juger. S'il y a eu des retards dans le règlement de la question d'arbitrage, est-ce que le député de Lotbinière s'imagine qu'il ne peut avoir aucune raison d'être. Ignoré-t-il l'existence de toutes les antipathies qui existent entre le Haut et le Bas-Canada. Ce sont contre ces antipathies qu'il a fallu et qu'il faut lutter et ce sont elles qui ont été causes du retard amené dans le règlement de la question.

De plus, à temporiser comme cela, on a réussi à économiser une somme de \$1,500,000; c'est, ma foi, quelque chose.

Mais une chose que je désirerais ardemment, c'est que cette chambre ne devrait pas être une chambre de discussion. On ne devrait pas être obligé ici d'avoir à se lever à chaque instant pour se justifier d'attaques personnelles. Personne ne devrait dans cette enceinte entrer sur le terrain des personnalités, des réminiscences qui n'aboutissent qu'à des rancunes personnelles.

On a parlé de nos brochures sur la Confédération. On a dit qu'elles se contredisent. Je ne formellement qu'elles soient en contradiction. Bien des gens m'ont accusé à ce sujet; mais quand on est venu à demander des preuves de leurs avances, ils n'ont rien trouvé malgré toutes leurs recherches, et je dis encore une fois qu'un d'y rencontrer une seule contradiction.

M. JOLY.—J'ai demandé des explications et j'ose espérer que l'on pourra m'en donner.

M. CAUCHON.—Vous avez accusé! Vous avez accusé!

M. JOLY.—J'espère que j'aurai les explications que j'ai demandées.

M. CAUCHON.—Ah oui! Ah oui!

Nous publierons demain le discours de l'honorable député de Bromo, M. Chr. Dunkin.

La Chambre s'ajourne à 6 heures.

M. le Rédacteur,

Vous terminez le premier paragraphe de votre article sur l'assemblée d'hier, par le coup d'épigramme suivant: "Il n'y a que le Dr. Rousseau qui n'ont pas été entendus." Permettez-moi de vous dire, M. le Rédacteur, que vous avez été mal informé, car hier, c'est le docteur qui a refusé de se faire entendre quoiqu'appelé plusieurs fois à se prononcer.

Votre très-humble serviteur,
US ELKSTRAUS.

Québec, 6 déc. 1869.

M. le Rédacteur,

Vous correspondez, un électeur du Comté de Portneuf, qui semble avoir une vive sollicitude pour mes faits et gestes, voudra bien se donner la peine de chercher dans une autre colonne de votre journal, la raison qui m'a forcé de m'absenter de la Chambre vendredi dernier.

S'il me connaissait, ce correspondant soupçonneux, il serait convaincu, une fois pour tous jours, que le dernier de mes défauts, c'est la timidité, encore moins le charlatanisme, et que jamais je ne recule devant la responsabilité de ma position.

Agitez M. le Rédacteur, les sentiments d'estime avec lesquels, je demeure
Votre tout dévoué,
P. LaRue.

Assemblée Législative, 6 déc. 1869.

NOUVELLES LOCALES.

BOY MOR.—Dernièrement, un jeune homme, poussé dans ses derniers retranchements, donna pour excuse de son célibat obstiné que les jeunes filles ne s'occupent pas assez des affaires de ménage.

Le jeune personne fort spirituelle avec qui il causait, l'interrompit:—Fardion! Monsieur, la règle n'est pas sans exception. Si vous nous faisiez le plaisir de venir à la maison, vous verriez que, mes sœurs et moi nous nous occupons du ménage. Ainsi moi, pour ma part, je marie les cochons.

ASSEMBLÉE.—Nous sommes informés qu'il y aura mercredi, 8 du courant, à l'issue des vœux, une assemblée publique au marché Berthelot, au sujet de l'élection du maire.

DINER.—Dimanche, il y avait grand dîner chez M. Cassul, député de Bellechasse. M. Fortin et plusieurs conseillers et députés étaient parmi les convives.

CRÈCHE DE QUÉBEC.—Ce n'est pas, comme nous le supposions d'abord, le premier de mai, mais bien le 7 de janvier prochain que le Cercle s'installera définitivement dans la maison Bileau. Le contrat des réparations est déjà donné à M. Breton, entrepreneur, et les travaux commencés dès hier, vont se poursuivre avec une grande activité.

La bâtisse est en voie d'être entièrement restaurée et meublée à neuf.

Quatre tables de jeux de quilles seront placées dans le grand magasin, au rez de chaussée; de quatre à cinq billards orneront la vaste salle du premier étage; un restaurant bien tenu, avec collation et souper servis tous les jours, sera attaché au Cercle.

Lorsque ces magnifiques salles seront ouvertes, animées et fréquentées par plus de trois cents membres jouissant à la fois de tout ce que le confort et le bon goût peuvent offrir de jouissances diverses, ce sera, sans contredit, le plus bel établissement de ce genre au Canada.

Nous souhaitons plein succès à une société appelée à exercer une influence si heureuse sur la jeunesse de Québec.

Nous devons dire en passant que le Cercle n'est pour rien dans les procédures, où il s'est trouvé mêlé bien indirectement, par des actes dont le gardien actuel du Cercle est seul responsable.

FERMETURE.—L'assemblée annuelle pour la fermeture de bonne heure des magasins de Québec a eu lieu vendredi, 3 du courant, pour l'élection des officiers et autres affaires d'importance. Les rapports du Secrétaire et du trésorier, montrant que la Société était dans une condition florissante, furent adoptés.

Un vote de remerciements fut unanimement passé, aux marchands de marchandises seules de la Haute-Ville, pour la libéralité avec la-

quelle ils ont répondu à la réquisition de la société, aussi au public en général qui a favorisé le mouvement en faisant ses achats de bonne heure. Les messieurs dont les noms suivent furent élus officiers pour l'année prochaine:

Président.—R. Macdonald.
Vice Président.—J. O. Giguère.
Secrétaire.—J. Deegan.
Assistent-Secrétaire.—J. Marcotte.
Trésorier.—H. Smith.
Assistent-Trésorier.—J. M. Stewart.

Comité de Régie.—M. G. Robitaille, F. X. Bédard, F. Carman, W. H. Burnett, J. Jobin, J. M. Kennedy, W. Ellison, F. W. Davis, F. Coilligan, J. N. Lefebvre, L. Richard et J. Auclair.

ÉCOLE MILITAIRE.—Le cadet dont le nom est mentionné plus bas, a obtenu un certificat de seconde classe, après un sévère examen devant le commandant, le lieutenant-colonel Bagot.

L. Philippe Bouchard, gentilhomme, division de Québec Est.

R. FITZGERALD, Capt. Adj., E. M. Q.

LE SÉRIEUR DE SÉRIEUR MARSHALL.—L'enquête commencée sur le corps du sergent Marshall a été continuée ce matin par le Député-Coroner. L'analyse chimique faite par le docteur LaRue attribue la mort à un empoisonnement par le cyanure de potassium; la lettre du reste écrite par le défunt à son épouse corrobore entièrement le fait.

Le jury a rendu un verdict de suicide commis dans un accès passager d'aliénation mentale. Le désespoir est la seule cause possible de son suicide, mais on ignore encore les raisons de son désespoir. Il avait été proposé il y a pas longtemps pour l'avancement et il a tous jours su s'attirer l'estime et l'affection de tous. Il a été enterré hier dans l'après-dîner avec les honneurs militaires.

TOUJOURS LES PORTES OUVERTES.—Décidément l'âge d'or règne encore à Québec et malgré tous les avertissements imaginables, nous rencontrons encore des gens assez bien disposés pour ouvrir leur cœur à la confiance et leur porte aux voleurs.

Dans la nuit de dimanche, des hommes de police en faisant leur tournée, ont trouvé ouverte la porte de M. Laberge, épicière, rue Craig, et celle de M. George Drolet, forgeron, dans la même rue.

Les voleurs, du reste, paraissent ne vouloir pas demeurer en reste de bons procédés, car, toutes investigations faites, on n'a pas eu à constater même la moindre tentative de vol.

ACCIDENT.—Hier dans l'après-dîner, un jeune homme d'une quinzaine d'années, du nom de Dorval, travaillant à la manufacture de chaussures de M. Woodley, a été la victime d'un terrible accident.

Ayant voulu ajuster la courroie de transmission d'une des machines, ses mains se trouvèrent prises entre deux cylindres et furent broyées en un instant. Les soins les plus empressés furent prodigués au blessé et à l'heure qu'il est son état inspire encore les plus vives inquiétudes.

REC.—Hier à six heures et demie la boîte No. 37 donnait l'alarme pour un feu de cheminée qui s'était déclaré chez M. Brunette, au coin de la rue St. Joseph et de la rue de l'Église. Les domages ont été insignifiants.

A huit heures et demie une seconde alarme partait de la boîte 62, aux coins des rues Scott et Amable; le feu s'était déclaré dans une cheminée de M. N. H. Bowen, demeurant rue St. Amable, et s'était communiqué à la toiture de la maison; grâce aux prompts secours qui ont été portés on est parvenu en peu de temps à se rendre maître des flammes. Les pertes peuvent être évaluées à 200 piastres.

COUR DE POLICE.—Albert Dolzèle, jeune délinquant, de St. Lambert, plaide coupable d'avoir volé trois chémins et demi à Léon Larochele, marchand, du même lieu, et est condamné à 2 mois de prison.

Thomas Wilson et Patrick Wilson, tous deux de Stoneham, sont admis à caution pour subir leur procès au prochain terme criminel des sessions de la Paix, sur une accusation de vol portée contre eux.

ME VOILA RENDU À LA SANTÉ s'écrie celui qui lui a fait usage du Baume de Cerisier Sauvage du Dr. Westar. Ce Baume guérit le rhume, la toux, la bronchite, le mal de gorge, l'influenza la consommation. Une mesure de prudence dit d'en avoir toujours une bouteille à disposition.

TELEGRAPHIE GENERALE.

ÉTATS-UNIS.

New-York, 6 déc. Le steamer "City of Brussels," a été retenu hier; attendant dit-on, d'importantes dépêches du gouvernement pour ses représentants en Europe.

Washington, 5 déc. Les steamers "Hansa" et "Smith," de Brême, et le "City of Paris" de Liverpool sont entrés dans le port.

Une pétition de Philadelphie et des environs a été envoyée au Congrès.

On le prie d'accorder aux raisons des insurgés et de les reconnaître comme république. Cette pétition est signée de 23,748 noms et peut mesurer une longueur de 5,000 pieds.

EUROPE.

Paris, 5 déc. L'Impératrice Eugénie est arrivée à Paris. On a terminé aujourd'hui les élections pour les députés au Corps Législatif dans les circonscriptions où le résultat n'avait pas été décidé aux dernières élections. Il n'y a pas eu de troubles et à l'heure qu'il est la ville est tranquille.

Une dépêche de Rome assure que tous les évêques italiens, à l'exception de cinq, ont prêté au Pape serment de fidélité.

Madrid, 5 déc. Le chef Carlisle Palo, convaincu de trahison a été condamné à mort.

Les rumeurs sur l'insurrection Carliste continuent à circuler.

Hier dans les Cortes le Général Prim a constaté que depuis le commencement de l'insurrection Carliste, quatorze vaisseaux de guerre, dont deux blindés, ont fait voile pour Cuba, transportant environ quarante mille soldats.

Suez, 5 déc. La barque Noël, en route pour Bombay qui était le premier vaisseau marchand ayant traversé avec cargaison le canal de Suez a fait naufrage dans la mer Rouge à 86 milles environ de ce port.

Berlin, 4 déc. Le Roi et la Reine de Prusse ont donné aujourd'hui un dîner à M. Burlingame et aux membres de l'ambassade chinoise. Il y avait quatre vingt invités.

U. DESROCHES, H. C. R.

DERNIÈRES NOUVELLES

Dépêches de Quatre Heures du Matin.

ÉTATS-UNIS.

Washington, 7 déc. La plupart des journaux de la presse américaine et canadienne publient aujourd'hui le message du Président à l'ouverture de la session du Congrès.

ANNONCES NOUVELLES.

Département des Douanes.—R. S. M. Bouchette, Chemin de Fer Intercolonial.—J. B. Bertrand & Cie.

Office of the Municipal Council.—Ths. Z. Cloutier, Bureau du Conseil Municipal.—do

Election du Quartier Montcalm.—James Butler, Vente Judiciaire.—U. Desroches.

Vente à l'encan.—Parke & Fils.

Avis.—do

Certificats.—J. D. Lawlor.

Poëles à vendre.—Hardy & Lortie.

Leçons de Musique.—M. A. Dessane.

Paquet de déception.—Bernard & Hémond.

Immense vente.—Leger & Binfeet.

Avis.—Glover & Fry.

Instrument de Musique.—Rock Lyonnais.

VOIR LA QUATRIÈME PAGE.

Bureau de Poste.—John Sewell.

Grande chance offerte au public.—F. X. Lepage.

Grande vente à bon marché.—Montminy & Brunet.

Nouveautés d'Automne.—Irène Fortin.

Baume de Cerisier Sauvage.—Seth W. Fowle & Fils

REVUE FINANCIÈRE ET COMMERCIALE.

IMPORTATIONS À QUÉBEC.

(Express.)

6 nov.—1 paquet à D. M. Lean, 1 do à A. Catalier, 1 do à J. B. Harbut, 1 do à Clinic & Baudet, 1 do à Gibb, Laird & Cie, 1 do à B. Morgan.

1 caisse à Glover & Fry, 5 caisses à Cary & Canby, 2 caisses de poisson à M. Hogan, 2 caisses à McCaghey, D. & Cie, 2 boîtes, 1 baril à P. Bédégare, 840 peaux à A. S. Richard, 1 baril de poisson à G. Thompson, 2 do à M. Hogan, 2 do à G. Plamondon, 2 do à P. Guilfoyle, 3 paquets, 1 boîte à A. Côté & Cie.

Par le steamer North American.—1 caisse à Bouchard, Lortie & Cie, 5 caisses à Pressat, R. A. & E. F. New, 1 do à Hamel & Frères, 14 caisses au Club St-Jean, 5 paquets à McCall, Sheha & Cie, 2 caisses à W. McLimont, 1 caisse à P. Shee, 1 do à R. McLeod & Cie, 5 paquets à Thibaudan, Thomas & Cie.

Baume de Cerisier Sauvage du Dr. Westar.

Pour la guérison des Rhumes, Toux, Enrouement, Asthme, Influenza, Grippe, Toux Gravelle, Bronchite, Prédiposition à la Coqueluche, etc.

Ce grand remède est trop bien connu pour discuter ici tous ses mérites. Qu'il suffise de dire qu'il est recommandé par excellence des médecins les plus célèbres de tous les siècles, qu'il soulage des maux les plus douloureux, après avoir fait usage de ce remède, on se trouve très-rapidement obligés de recourir à d'autres médicaments pour obtenir le rétablissement complet de leur santé.

TEMOIGNAGE DE M. PETER SHAW.

West Winfield, New-York, 10 Déc. 1852. A MM. S. W. Fowle & Fils, Boston.

Messieurs.—Pendant l'hiver de 1852, l'état de ma santé laissa beaucoup à désirer; je souffrais d'un rhume chronique et d'une prostration assez prononcée pour m'empêcher de faire mes affaires, et de me rendre à mon travail. Je fis usage de plusieurs médicaments hautement recommandés qui ne me firent rien du tout. Je me décidai en définitive à aller dans l'Amérique du sud dont le climat était plus favorable à ma santé; mais avant de partir, je cédai aux avis de M. Huntley, votre agent, et je fis usage de votre Baume de Cerisier Sauvage du Dr. Westar. A ma grande surprise, je me sentis mieux et je n'en avais pris qu'une seule bouteille. Maintenant je jouis de la meilleure santé possible. Je crois que votre Baume est un des meilleurs remèdes pour le Rhume, la Toux et les Maladies de l'Autonme, et je le recommande spécialement.

Préparé par SETH W. FOWLE & FILS, 13, Rue Tremont, Boston, et vendu par tous les Droguistes en général.

LE CÉLEBRE BAUME DE GRACE.

Nous recevons tous les jours les rapports les plus favorables sur l'efficacité de ce remède. Anny Anthony, épouse de Mark Anthony, de cette cité, et demeurant au No. 6, Rue Locust, souffrait d'un rhume au doigt. Elle se servit de ce remède et fut instantanément guérie; les autres médicaments qu'elle avait fait usage ne lui avaient rien fait. Ceux qui l'ont essayé sont enchantés de ses propriétés merveilleusement efficaces, et ne peuvent plus s'en passer.—Paris, 10 Oct. 1852.

Naissance.

A St. Augustin, le 1er, décembre courant, la Dame Dr. LaRue, M. P. P., a mis au monde une fille.

Décès.

Hier, à l'âge de 15 ans et huit mois, Joseph Isidon Bruneau, fils de Gaspar Drolet, sergent, tuteur de la Province de Québec. Ses funérailles auront lieu à 9 heures. Le convoi partira de la résidence de M. Drolet, rue Collin.

Hier, le 5 du courant, à l'âge de 79 ans et 8 mois, après une courte et douloureuse maladie, Madame Marie Gilez Raby, épouse de feu Augustin Amiot, etc. Elle sera inhumée jeudi, le 9 courant. Le convoi partira de sa demeure, rue Laporte, à 9 heures. Les parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

A St. Roch, le 4 du courant, après une longue et douloureuse maladie, soufferte avec une parfaite résignation à la volonté de Dieu, Madame Marguerite Adéline Julien, âgée de 34 ans, épouse de M. Isaac Forbes, pilote. Elle sera inhumée à St. Roch, mardi matin.

ANNONCES NOUVELLES.

VENTE JUDICIAIRE.

ANNONCES NOUVELLES.

ANNONCES NOUVELLES.

VENTE À L'ENCAN

PAR J. PARKE & FILS.

Vente d'un Fonds de Banqueroute.

La balance du Stock provenant de la succession de M. SHERFIELD HOUSE sera vendue aux enchères publiques, le 9 DECEMBRE, à 11 heures, au Palais National, Québec, No. 16, Rue de la Fabrique, JEUDI, le 9 DECEMBRE.

Par ordre de WM. WALKER, Ecu., Syndic Officiel. La vente commencera à SEPT heures. PARKE & FILS, Encanteurs.

Québec, 7 déc. 1869.

AVIS.

À la vente de PHOTOGRAPHIES au No. 3, Rue St. Jean, sera discontinuée jusqu'à nouvel avis. Les familles et les personnes qui ont fait leurs Photographies par M. J. B. Livernois sont informées qu'elles peuvent se procurer ces Photographies à 2 cents la pièce plus à un mois fait après lequel espace de temps la balance sera vendue pour clore la succession.

BIENVENU À LIVRERNOIS. Les personnes qui ont acheté des Photographies aux dernières ventes à l'encan sont instamment priées de venir chercher ces Photographies et de régler leurs comptes aux Salles d'Encan de Québec, No. 16, Rue de la Fabrique.

PARKE & FILS, Encanteurs.

Québec, 7 déc. 1869.

Election du Quartier Montcalm.

LES amis de M. JAMES BUTLER sont priés de se rendre à l'HOTEL DE M. SARRIN, Mercredi, 8 du courant, à 7 HEURES du soir. Messieurs les Canadiens-Français, spécialement, sont respectueusement priés de s'y rendre.

Québec, 7 déc. 1869.

Chemin de Fer Intercolonial

SOUMISSIONS DEMANDEES.

MAÇONNERIE.

DES soumissions seront reçues pour les ouvrages de Maçonnerie à faire sur la section No. 9 du Chemin de Fer Intercolonial, La Pierre et le Ciment leur seront fournis sur les lieux. Le prix devra être à tant la Vergé Cube.

Aux Propriétaires de Goelettes.

DES soumissions seront reçues pour le transport d'environ 10,000 verges cubes de pierre. La pierre sera chargée à un mille en bas de la traversée de CHATHAM, N. B., et devra être livrée sur la section No. 9 du Chemin de Fer Intercolonial qui commence à Armstrongbrook jusqu'à la rivière Nigadoo dans la Baie des Chaleurs. La pierre sera livrée sur des Scows et le prix devra être donné à tant la vergé cube.

Excavations dans le Roc.

DES soumissions seront reçues pour les travaux d'excavation dans le roc à faire sur la section No. 9 du Chemin de Fer Intercolonial suivant les plans et devis des ingénieurs.

Les plans et devis des ouvrages de la traversée de CHATHAM, N. B., et de la traversée de la Pierre et le Ciment leur seront fournis sur les lieux. Le prix devra être à tant la Vergé Cube.

Les soumissionnaires devront fournir des cautions.

Le prix devra être donné à tant la vergé. Les plans et devis seront déposés aux bureaux des soumissionnaires le 6 décembre 1869, à 11 heures.

Pour plus amples informations s'adresser à J. B. BERTRAND & Cie, Contracteurs.

No. 294, Rue Richardson, St. Roch. Québec, 7 déc. 1869.

BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

COMTE DE CHICOUTIMI.

CHICOUTIMI, 30 NOVEMBRE 1869.

JE donne par les présentes avis public que le terrain et desons mentionnés seront vendus par encan public, à Chicoutimi, LUNDI, le septième jour du mois de FEVRIER prochain, à DIX heures de l'après-midi, pour les cotisations et charges dues à la Municipalité du Township de Chicoutimi ci-dessus mentionné, sur le terrain plus bas désigné, à moins qu'elles ne soient payées avec les frais, au moins deux jours avant le jour ci-dessus indiqué.

DESIGNATION DE LA TERRE.

Municipalité du Township de Chicoutimi.

Rang. Lot ou partie de lot. Superficie. Montant dû sur cette moitié de lot.

16 S. Ouest; N. Est; 51; acres. \$18 67 cts.

THS. Z. CLOUTIER, Secrétaire-Trésorier de la Municipalité du Comté de Chicoutimi.

Québec, 7 déc. 1869.—3f

Office of the Municipal Council

OF THE

COUNTY OF CHICOUTIMI.

CHICOUTIMI, 30 NOVEMBRE 1869.

JE do hereby give public notice that the land hereinafter mentioned will be sold by public auction, at Chicoutimi, on MONDAY, the seventh day of FEBRUARY next, at TEN of the clock in the forenoon, for the assessments and charges due to the Municipality of the Township of Chicoutimi hereinafter mentioned upon the land hereinafter described, unless the same be paid with costs at least two days before the above day.

DESCRIPTION OF LAND.

Municipality of the Township of Chicoutimi.

Rang. Lot or part of lot. Extent. Amount due on this half lot.

16 S. West; N. Est; 51; acres. \$18 67 cts.

THS. Z. CLOUTIER, Secretary-Trésorier of the Municipality of the County of Chicoutimi.

Québec, 7 déc. 1869.—3f

A VENDRE.

BOIS de Corde sciés et rendu à domicile par le 20 soussigné.

ANNONCES NOUVELLES.

ANNONCES NOUVELLES.

ANNONCES NOUVELLES.

ANNONCES NOUVELLES.

ANNONCES NOUVELLES.

ANNONCES NOUVELLES.

ANNONCES NOUVELLES.

ANNONCES NOUVELLES.

ANNONCES NOUVELLES.

ANNONCES NOUVELLES.

ANNONCES NOUVELLES.

ANNONCES NOUVELLES.

ANNONCES NOUVELLES.

ANNONCES NOUVELLES.

ANNONCES NOUVELLES.

ANNONCES NOUVELLES.

ANNONCES NOUVELLES.

ANNONCES NOUVELLES.

ANNONCES NOUVELLES.

ANNONCES NOUVELLES.

ANNONCES NOUVELLES.

ANNONCES NOUVELLES.

ANNONCES NOUVELLES.

VENTE DE BOIS TERRES DES INDIENS.

DES SOUMISSIONS adressées au Surintendant général des Affaires des Indiens seront reçues jusqu'à LUNDI, le 13 DECEMBRE, pour du bois vendable sur les réserves sous-mentionnées.

ETIENNE PARENT, Département de Secrétaire d'Etat.

LA MAISON PH. BRUNET, HORLOGER-SPECIALISTE.

VIENDE de recevoir un assortiment considérable et choisi d'horloges et pendules de toutes formes et de toutes dimensions.



J. D. LAWLOR, Fabricant de Machines à Coudre.

Je suis le PREMIER, le plus HAUT et le SEUL A PRIX accordé aux MACHINES A COUDRE SINGER à la dernière Exposition de Montréal.

CERTIFICATS.

En réponse à votre lettre je suis heureux de pouvoir vous dire que les Machines à Coudre qui ont été achetées à votre Manufacture nous ont donné la plus grande satisfaction.

J. D. LAWLOR, Ecr., Québec, 24 nov. 1869. Je me fais un plaisir de déclarer que depuis que j'ai le Moulin que vous m'avez vendu, il me donne toute satisfaction, et je n'hésite point à le recommander vivement à tout public.

A HILARION BLANCHET, Ecuier. Québec, 30 nov. 1869. NOUS soussignés, Propriétaires et Electeurs de la Cité de Québec, n'ayant qu'à nous louer de votre conduite comme Conseiller du Quartier du Palais, vous prions instamment de vous porter candidat à la prochaine élection d'un Maire pour la Cité de Québec.

IMMENSE VENTE DE MARCHANDISES SECHES CHEZ LEGER & RINFRET, POUR UNE VALEUR DE PLUS \$150,000. P. S. NOUS APPELONS RESPECTUEUSEMENT L'ATTENTION DU PUBLIC SUR NOTRE FONDS DE MARCHANDISES, Composés d'effets de première classe.

PAS DE DECEPTION. VENTE A BON MARCHÉ AU COMPTANT. BERNARD & HEMOND, Commencent à Vendre, Aujourd'hui, une REDUCTION VERITABLE POUR ARGENT COMPTANT. BERNARD & HEMOND, Mettront en regard leurs prix avec ceux des autres maisons de Commerce qui ont publié des annonces.

